



COMMISSION SPORTIVE JEUNES

SAISON 2026/2027

PV N°3

En présentiel ce jour le 07/09/2026 pour le pôle foot à 8 - U13

Présents : LALET Jean Marc, Florent AUTHIER

Distanciel : DUMONT Christophe - VIGIER Natacha

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Journée du 05/09/2026

Feuilles de match incomplètes :

Match n°79068774 Sarlat Marcillac 2 - Bergerac PFC 2

La Commission constate l'absence du résultat du **défi jonglerie** sur la feuille de match.

1er rappel

Match reporté :

U13 Elite N°79068772 Coc Chamiers - Notre Dame de Sanilhac

La Commission prend connaissance du report de la rencontre.

Nouvelle date : mercredi 9 septembre 2026 à 16h00

Point Bonus - Défi Jonglerie :

U13 Elite N°79068770 Coteaux Pécharmant - Périgueux Foot

Score final : 2-2

À l'issue du défi jonglerie, **Périgueux Foot** est déclaré vainqueur.

La Commission attribue donc **1 point bonus à Périgueux Foot**.

Engagements et désengagements :

Après examen, la Commission valide :

- l'engagement de **Pineuilh FC 1** en **Niveau 2 – Poule A** ;
- le désengagement de **Coteaux Pécharmant 2** en **Niveau 1 – Poule A** ;
- l'engagement de **Coursac 1** en **Niveau 1 – Poule A**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.